

Légende

Circuit des étangs de la Saône

 Circuit de randonnée

 Variante en période de crues

Circuit de 18 Km

durée approximative 4 h30



 Balisage sur le terrain de couleur jaune

Bonne direction

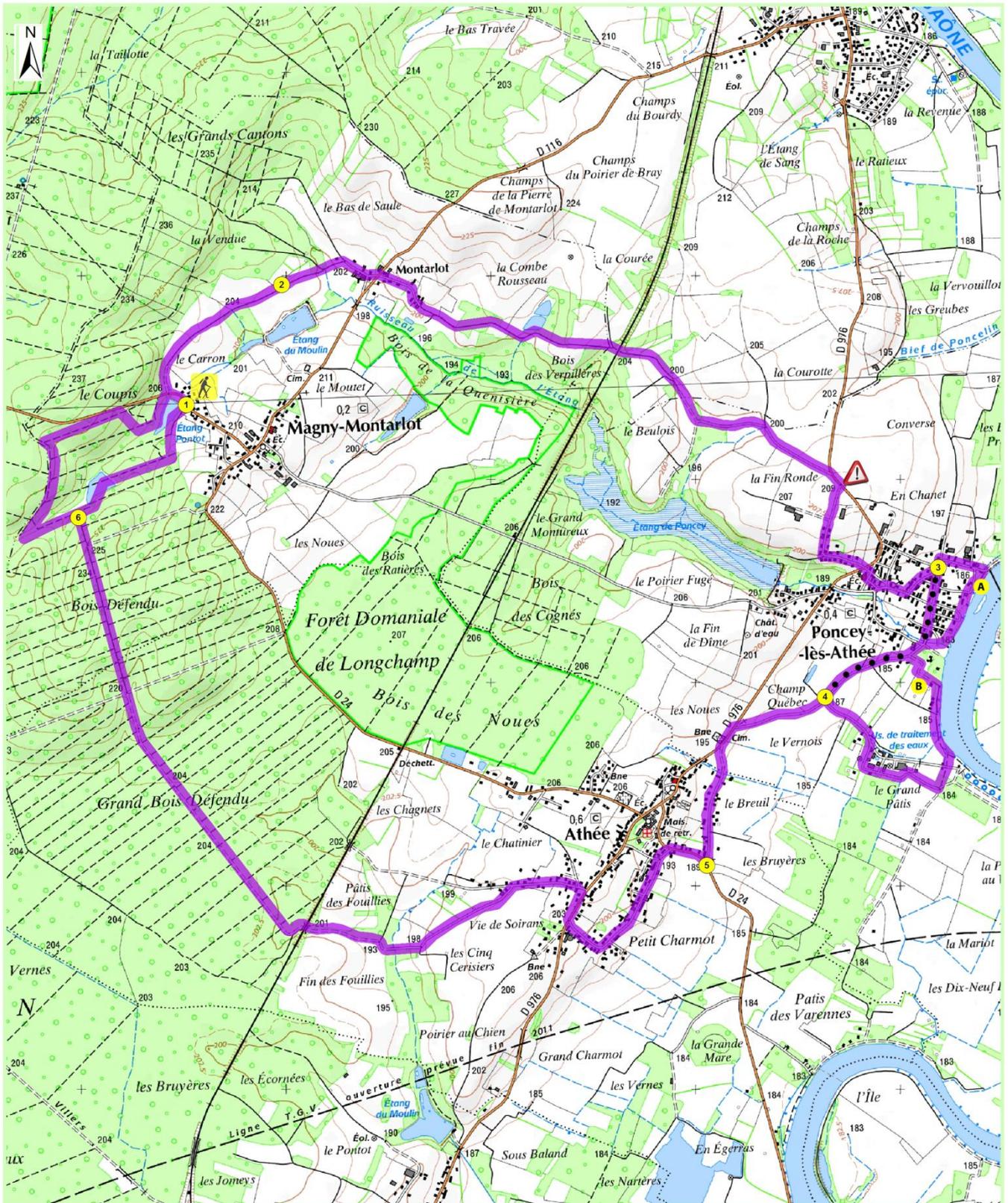
Tournez à gauche

Tournez à droite

Mauvaise direction

0 250 Mètres

1:25 000





Circuit des Etangs de la Saône

Magny-Montarlot

Circuit non itinérant

Niveau de difficulté : **Moyen**

Durée : **4h30**

Longueur : **14 km hors variante, ou 18 km variante comprise**

Lieu de départ : **Vers le lavoir**

Descriptif du circuit

1 Au départ (parking, lavoir) depuis le square de l'étang Pontot, prendre à droite le grand chemin de Montarlot **2**, belle vue sur l'étang du Moulin et le village de Magny-Montarlot.

Tourner à droite pour traverser le village de Montarlot (calvaire indiquant l'emplacement) de l'ancienne église.

3 Traverser la départementale , et aller tout droit par le chemin du Fiaunai.
Attention rucher !

A Variante par le village,

B Variante par la Saône,

4 Poursuivre jusqu'à la voie ferrée et la traverser en direction de Poncey-lès- Athée.

5 Retour en forêt de Magny-Montarlot par le Bois Défendu jusqu'à l'étang du Bois.

6 Prendre à droite jusqu'à l'étang-Pontot et revenir au parking en longeant ce dernier.



En période de chasse, se renseigner à l'Office National des Forêts.

Nature et Patrimoine

Sentier éco-interprété sur place.

© Conseil Général

La Côte-d'Or s'ouvre à vous

L'itinéraire qui vous est présenté a été sélectionné par le Conseil Général de la Côte-d'Or pour que vous preniez le temps de découvrir les richesses de la Côte-d'Or, son patrimoine, ses paysages et sa douceur de vivre.

Si vous avez rencontré des difficultés, n'hésitez pas à les signaler de sorte qu'elles puissent être prises en compte (onglet « Signaler un problème »).

Le chemin que vous allez parcourir figure au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Côte-d'Or, ce qui signifie qu'il fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil Général, tant en matière de balisage que d'entretien et de sécurité. Toutefois, sachez que vous randonnez sous votre propre responsabilité et qu'il n'est matériellement pas possible de garantir à tout instant un parfait état de balisage et d'entretien. Aussi un certain nombre de précautions s'imposent. Notez en particulier que la signalisation de balisage rencontrée en chemin n'est pas suffisante pour se diriger en milieu naturel. Une carte est toujours nécessaire pour compléter son information.

D'une manière générale, pour vos randonnées en toute sécurité, ne surévaluez pas votre condition physique, préparez votre sortie et emportez avec vous de quoi parer aux éventualités les plus fréquentes. Veillez notamment à :

- Consulter les prévisions météorologiques avant de partir ;
- Vous renseigner sur les périodes de chasse ;
- Emporter un téléphone portable, un vêtement chaud, de l'eau, des fruits secs ou autres aliments pour éviter les fringales, un ou deux sacs poubelle, ainsi que, par temps ensoleillé, des lunettes de soleil, un chapeau et de la crème solaire ;
- Porter des chaussures adaptées à la randonnée ;

En cas de difficultés, pour appeler les secours depuis un poste fixe composez le 15 (Samu), le 17 (Police), ou le 18 (Pompiers). Avec un téléphone mobile, composez le 112 (numéro valable dans l'ensemble de l'Union Européenne qui permet de vous localiser).

Pour obtenir des informations touristiques se rapportant aux alentours ou toute information pratique, vous pouvez vous rapprocher des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative concernés et consulter le site internet www.cotedor-tourisme.com.

Le Conseil Général et l'Agence de Développement Touristique (ADT) - Côte-d'Or Tourisme vous souhaitent une agréable promenade en Côte-d'Or !